



Service des eaux et des déchets

**EMPÊCHEZ
L'INONDATION
DE VOTRE SOUS-SOL**

***AVEZ-VOUS FAIT TOUT
CE QUE VOUS POUVEZ?***

Peu importe où vous vivez à Winnipeg, votre sous-sol risque d'être inondé. Les grosses averses subites peuvent faire déborder n'importe quel réseau d'égout de la ville. Les égouts surchargés peuvent refouler par les branchements d'égout de maison dans les sous-sols non protégés. Même s'il n'y a jamais eu de problèmes d'inondation de sous-sols dans votre quartier, votre maison peut être en danger. Au cours d'un gros orage, la quantité et l'intensité des précipitations peuvent varier énormément d'un quartier à l'autre de la ville. Par exemple, pendant l'orage des 16 et 17 juillet 2005, il est tombé jusqu'à 104 millimètres (4 pouces) de pluie en 2,5 heures à Fort Richmond alors qu'il en est tombé la moitié moins à Kildonan-Est.

Pour protéger votre sous-sol des inondations, prenez les mesures suivantes :

- **Installez un clapet anti-retour et un système de drainage à pompe de puisard.**
- **Examinez et entretenez régulièrement votre clapet et le système de drainage.**
- **Améliorez le drainage autour de votre résidence.**

INSTALLEZ

UN CLAPET ANTI-RETOUR ET UN SYSTÈME DE DRAINAGE AVEC PUISARD.

Si votre résidence n'en a pas, installez un clapet anti-retour et un système de drainage avec puisard.

CLAPET ANTI-RETOUR

Le clapet anti-retour est une sorte de porte qui empêche les eaux des égouts publics surchargés de remonter dans votre sous-sol. Le clapet se ferme automatiquement si les eaux d'égouts refluent. Le clapet installé correctement est placé de manière à empêcher non seulement les eaux d'égouts de refouler, mais aussi de remonter par les autres appareils sanitaires de votre sous-sol (lavabos, cuvettes de toilettes, douches ou bacs à laver).

PUISARD

Un système de drainage avec puisard comprend le puisard même, une pompe d'assèchement et un tuyau d'évacuation.

Le puisard, creusé dans le plancher du sous-sol, recueille l'eau de pluie qui s'infiltré jusqu'aux tuiles de drainage disposées autour des fondations. La pompe repousse l'eau vers l'extérieur par l'intermédiaire du tuyau d'évacuation. Sans puisard, les tuiles de drainage raccordées à la conduite d'égouts ne peuvent pas évacuer l'eau lorsque le clapet anti-retour est fermé, ce qui provoque le refoulement de l'eau par le drain du sous-sol.

Placez le tuyau d'évacuation de votre pompe d'assèchement de sorte qu'il se vide sur votre propriété, à un endroit où l'eau peut être absorbée, comme la pelouse ou une platebande. **Il est illégal de laisser l'eau provenant de votre pompe de puisard s'écouler sur la propriété de vos voisins, dans les ruelles, sur les trottoirs, sur les terre-pleins, dans les rues ou dans le siphon de sol de votre maison.**

Vous devez obtenir un permis et faire faire une inspection pour installer un

clapet anti-retour et un puisard. Étant donné qu'il faudra procéder à l'excavation d'une partie du sous-sol et qu'il importe de bien choisir l'emplacement du clapet anti-retour et du puisard, nous vous recommandons de faire appel à un entrepreneur en plomberie agréé.

Consultez les Pages jaunes pour trouver un entrepreneur fiable et demandez à vos amis et à vos voisins de vous suggérer des noms. Nous vous recommandons :

- d'obtenir au moins trois devis;
- de demander des références à l'entrepreneur et de les vérifier;
- d'appeler le Bureau d'éthique commerciale pour vérifier la fiabilité des entrepreneurs;
- de vous assurer que votre entrepreneur obtienne les permis et les renseignements nécessaires au Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement de la ville, au 986-5300.

C'EST LA LOI :

Les maisons construites depuis 1979 doivent avoir des clapets anti-retour; celles qui ont été construites depuis 1990 doivent avoir des puisards équipés de pompes. Ce règlement s'applique à toutes les nouvelles maisons, qu'elles soient construites dans de nouveaux lotissements ou dans de vieux quartiers.



EXAMINEZ ET ENTRETENEZ RÉGULIÈREMENT VOTRE SYSTÈME DE DRAINAGE

Voici certaines mesures à prendre pour vous assurer que votre système de drainage ne cesse de bien fonctionner. Pour vous renseigner davantage et connaître les consignes de sécurité, lisez la notice d'utilisation ou demandez à un plombier de vous expliquer les caractéristiques de votre système.

CLAPET ANTI-RETOUR

- Assurez-vous un accès permanent au clapet.
- Examinez le clapet périodiquement et enlevez tout débris qui pourrait l'empêcher de bien fonctionner.

PUISARD

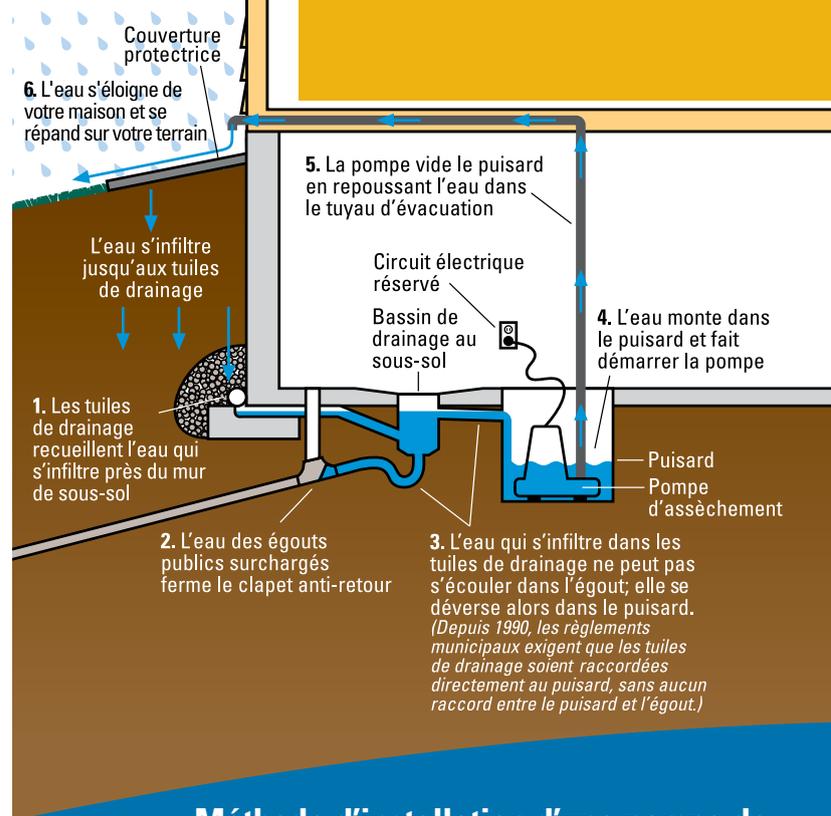
- Nettoyez le puisard chaque année après la prise des glaces. L'eau provenant des tuiles de drainage autour des fondations peut contenir de la terre, du sable et des débris qu'elle déverse dans le puisard.
- Parfois l'eau stagne dans le puisard d'où peuvent émaner des odeurs de moisi. Il suffit alors d'ajouter de l'eau fraîche jusqu'à ce que la pompe ait remplacé toute l'eau stagnante.

POMPE D'ASSÈCHEMENT

- Examinez et faites fonctionner votre pompe chaque printemps avant le début de la saison pluvieuse et avant de quitter votre résidence pendant une période prolongée. Versez de l'eau dans le puisard pour faire démarrer la pompe.
- Sortez la pompe du puisard et nettoyez-la au moins une fois l'an. Débranchez-la avant de l'enlever et de la nettoyer.
- Vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de débris dans le puisard. La plupart des pompes ont un filtre qui couvre la prise d'eau. Ce filtre doit toujours être propre.
- Vérifiez et nettoyez le siphon du bassin de drainage.

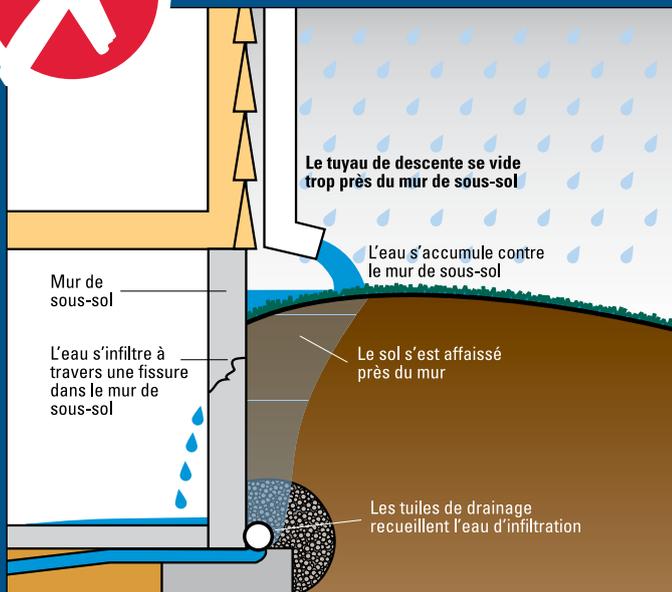
TUYAU DE DÉVERSEMENT DE LA POMPE

- Vérifiez l'endroit où le tuyau d'évacuation sort de la maison. Si le tuyau se vide près du mur de sous-sol, l'eau s'infiltrera jusqu'aux tuiles de drainage et le cycle se renouvellera indéfiniment.
- Vérifiez la sortie du tuyau régulièrement pour vous assurer qu'elle n'est pas bouchée.
- Composez le 986-5858 si votre pompe se met en marche fréquemment en hiver et que la glace qui se forme est dangereuse.

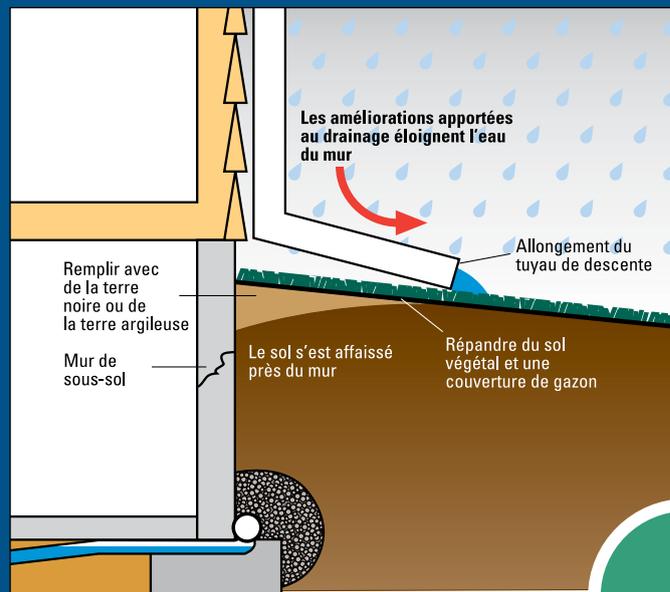


Méthode d'installation d'une pompe de puisard dans les maisons construites avant 1990

Installer Examiner Améliorer Réduire



Maison ayant un mauvais système de drainage



Maison ayant un bon système de drainage



AMÉLIOREZ

LE DRAINAGE AUTOUR DE VOTRE RÉSIDENCE.

- Ajoutez de la terre autour de votre maison de façon à ce que l'eau s'écoule loin du mur de sous-sol. Examinez également les trottoirs, les terrasses et les allées d'accès au garage, pour voir s'ils ne se sont pas affaissés avec le temps, car cela pourrait diriger l'eau vers les murs de sous-sol.
- Allongez les tuyaux de descente des gouttières afin que l'eau s'écoule loin de votre maison, plutôt que de s'accumuler près des murs ou des fenêtres de sous-sol. Si vos tuyaux de descente des gouttières sont raccordés au système d'égouts de votre résidence, débranchez-les.
- Nettoyez vos gouttières régulièrement. Si elles débordent après avoir été nettoyées, remplacez-les par des gouttières et des tuyaux de descente de plus grandes dimensions.

UN BON DRAINAGE PERMET DE :

- réduire la quantité d'eau qui s'écoule dans les conduites d'égouts de votre résidence et dans le réseau d'égout public ainsi que le risque de refoulement;
- réduire l'infiltration d'eau par les fenêtres du sous-sol et les fissures des murs de sous-sol;
- prolonger la vie de votre pompe d'assèchement en réduisant le travail qu'elle doit accomplir;

- stabiliser la teneur en eau du sol situé autour et en-dessous de votre maison, ce qui empêche les fondations de bouger et de se fissurer. Si l'eau s'accumule près des fondations de votre maison, elle peut s'infiltrer jusqu'à la base de la semelle qui soutient les murs de sous-sol. L'excès d'humidité peut alors faire gonfler le sol et soulever la semelle.

Assurez-vous que les améliorations apportées à votre système de drainage ne nuisent pas à ceux de vos voisins ou ne modifient pas le nivellement près de la ligne de propriété. Autrement, il pourrait y avoir violation du Règlement municipal sur le nivellement des lots. Si vous avez des questions sur votre projet d'amélioration de votre système de drainage ou au sujet du Règlement sur le nivellement des lots, veuillez composer le 986-5858.

LA VILLE PREND ÉGALEMENT DES MESURES EN VUE DE RÉDUIRE LE DANGER D'INONDATION DES SOUS-SOLS

Depuis 1977, la ville a dépensé plus de 290 millions de dollars pour l'amélioration du réseau d'égout. Les mesures de prévention que VOUS prenez ainsi que la modernisation des égouts peuvent réduire énormément le risque de refoulement des égouts publics.

Pour plus de renseignements sur les mesures que vous pouvez prendre pour réduire les risques d'inondation de sous-sol, communiquez avec notre Centre de service à la clientèle par téléphone au **986-5858** ou par courrier électronique à water@winnipeg.ca

Pour obtenir des renseignements sur l'installation de clapets anti-retour et de puisards, communiquez avec le Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement, au **986-5300**, ou visitez notre site Web : www.winnipeg.ca/ppd/brochures.stm

En cas d'urgence concernant une inondation de sous-sol, communiquez avec notre Centre de service à la clientèle, au **986-5858**, pendant les heures normales d'ouverture, soit de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi ou, au **986-2626** après les heures normales d'ouverture.

